

**Reprise de la session du conseil municipal du 2 février 2004, ajournée au 16 février 2004 à 20 heures conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.**

À laquelle sont présents :

Gaston Gaudreault, maire  
Guy Caron, conseiller  
Paul-Eugène Gagnon, conseiller  
Gilles Gagnon, conseiller  
Gaston Beauchesne, conseiller  
Martine Plante, conseillère  
France St-Laurent, conseillère

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier est présent  
Marie-Andrée Jeffrey, secrétaire-trésorière adjointe est présente

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Ordre du jour**
- 3. Période de questions**

**A. Administration générale**

1. Soumission photocopieur/dépôt (**copie**)
2. Les cultures O.G.M. (**copie**)
3. Dépôt du référendum
4. Fondation du CMSSC
5. Ministère des Affaires municipales / résolution mandatant le ministre des Affaires municipales pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal (**copie**)

**B. Sécurité publique**

**C. Transport**

**D. Hygiène du milieu**

**E. Urbanisme**

1. Monsieur Gabriel Dumont, inspecteur des bâtiments régional de la MRC de la Mitis/ retenir ses services

**F. Loisirs et culture**

1. Fêtes du 175<sup>ème</sup>
2. Défi en patins / rapport (**copie**)

**G. Édifice et machinerie**

## **H. Divers**

45-2004

### **Ordre du jour**

Proposé par : Gaston Beauchesne

Appuyé par : France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

### **Période de questions**

#### **Soumission photocopieur / dépôt**

Des soumissions sur invitation ont été demandées :

Centre Bureautique Canon

Solutions Hytek (Xerox)

Le Club Papetier

### **Quatre soumissions ont été déposées**

Centre Bureautique Canon	1 <sup>ère</sup> soumission	22 314.85\$
	2 <sup>ème</sup> soumission	23 465.10\$
Solutions Hytek (Xerox)	1 <sup>ère</sup> soumission	19 726.79\$
	2 <sup>ème</sup> soumission	17 483.80\$

L'analyse des soumissions sera rendue à la prochaine session.

46-2004

### **Les cultures O.G.M.**

Considérant que les agriculteurs s'interrogent sur les avantages réels qu'ils peuvent tirer des cultures O.G.M. alors qu'il semble évident que les compagnies qui les produisent en retirent beaucoup;

Considérant l'interrogation des producteurs agricoles sur la véracité de l'information qui leur est divulguée sur les O.G.M. (principalement par les vendeurs de la technologie);

Considérant le manque de transparence associé à l'introduction massive de culture d'O.G.M.;

Considérant l'insuffisance d'études indépendantes ou gouvernementales concernant les risques possibles au niveau agricole, environnemental, sanitaire et social de l'utilisation d'O.G.M.;

Considérant le fait qu'un retour en arrière puisse être impossible si des risques devaient s'avérer fondés et donc la perte de choix pour les agriculteurs (exemple du canola pour lequel il n'existe pratiquement plus de lots de semences sans trace d'O.G.M.);

Considérant la très forte réticence des consommateurs face à l'introduction des O.G.M. sans étiquetage et dont l'impact négatif que cela peut avoir sur l'image qu'on a des agriculteurs (des sondages montre de plus de 90% des Québécois sont pour l'étiquetage obligatoire);

- Considérant les risques d'augmenter la résistance aux antibiotiques chez les animaux de ferme et les humains puisqu'ils sont utilisés comme marqueurs dans la réalisation des végétaux O.G.M.;
- Considérant le manque d'encadrement pour l'utilisation de la technologie (on s'en remet à la bonne volonté des producteurs pour établir des zones de refuge et éviter le développement de résistance);
- Considérant les risques socio-éthiques et économiques reliés au brevetage du vivant par les quelques multinationales qui produisent les O.G.M.;
- Considérant que la technologie n'est pas aussi précise et à point que les compagnies qui la produisent le prétendent, à preuve le fait que les variétés de maïs Bt contiennent jusqu'à 40% plus de lignine que les variétés traditionnelles (alors qu'on prétend n'avoir introduit que le gène du Bt);
- Par conséquent il est proposé par Paul-Eugène Gagnon appuyé par Martine Plante et résolu à l'unanimité de demander :
- ° Au M.E.N.V. : La tenue d'audiences publiques concernant l'utilisation des O.G.M. dans le but de préciser une politique qui puisse sécuriser les consommateurs et les agriculteurs.
  - ° Au M.A.P.A.Q. et à Agriculture et agroalimentaire Canada : D'imposer l'étiquette obligatoire des produits contenant des O.G.M. et de corriger les lacunes liées au manque de recherche indépendante ainsi qu'à l'évaluation des risques jugées inadéquates.
  - ° À l'U.P.A. : De convaincre les autorités concernées de tenir des audiences du B.A.P.E. sur les O.G.M. afin d'éventuellement pouvoir clarifier sa propre position sur les O.G.M., en tenant compte du principe de précaution.

Adopté

### **Dépôt du référendum**

Référendum tenue le 15 février 2004 de 9h à 19h à la Salle Louis-Philippe Ancil, 59 St-Laurent.

Secteur concerné zone 6(A) et les zones contiguës 4(A) du Rang 2 Est et 44(A) du Rang 3 Est.

#### **QUESTION :**

« Approuvez-vous le règlement numéro R-2003-41 – Règlement modifiant le règlement de zonage #348-93 et ses amendements aux fins d'ajouter un usage permis dans la zone 6(A), en ce qui a trait à l'autorisation d'un usage spécifique d'embouteillage d'eau »

OUI : 12 votes

NON : 53 votes

TOTAL : 65 votes / 183 électeurs

Le règlement numéro R-2003-41 n'est pas approuvé.

47-2004

### **Fondation du CMSSC**

Proposé par : Gilles Gagnon

Appuyé par : Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de faire un don de 50\$ à la Fondation du Centre Mitissien de santé et de services communautaires pour contribuer à l'achat d'équipements spécialisés pour le programme de réadaptation fonctionnelle intensive au Centre de réadaptation L'InterAction.

Adopté

48-2004

### **Ministère des Affaires municipales / résolution**

Considérant que la municipalité de Sainte-Luce désire se prévaloir des dispositions de l'article 1066 du Code municipal;

Par conséquent il est proposé par Gaston Beauchesne appuyé par France St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal pour et au nom de la municipalité.

Adopté

49-2004

**Monsieur Gabriel Dumont, inspecteur des bâtiments**

Proposé par : France St-Laurent  
Appuyé par : Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de retenir les services de Monsieur Gabriel Dumont, inspecteur des bâtiments de la MRC de la Mitis, pour agir à ce titre pour la municipalité de Sainte-Luce à la demande de l'inspecteur des bâtiments qui requiert une aide ponctuelle à régler un certain nombre de dossiers.

Adopté

50-2004

**Rapport / Gabriel Dumont**

Considérant qu' un avis d'infraction a été envoyé le 13 février 2004 à Monsieur Raymond Roussel, concernant l'affiche située au 131, route 132 Est à Sainte-Luce;

Considérant qu' un autre avis d'infraction est envoyé le 17 février 2004 à Monsieur Roussel concernant les affiches au Manoir Saint-Laurent, sur la rue Des Érables :

Considérant que Monsieur Roussel a demandé de tolérer ses enseignes pendant un délai de trois mois dans l'attente d'en installer des nouvelles qui seront conformes aux normes dès le dégel du printemps;

Par conséquent il est proposé par Martine Plante appuyé par Guy Caron et résolu à l'unanimité que le délai demandé de trois mois soit refusé et de rendre la situation conforme à notre règlement d'urbanisme.

Adopté

51-2004

**Fêtes du 175<sup>ème</sup>**

Proposé par : France St-Laurent  
Appuyé par : Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité de faire un don de 2 500\$ à la Fabrique de Sainte-Luce dans le cadre des Fêtes du 175<sup>ème</sup> de Sainte-Luce, et ce, tel que prévu au budget 2004.

1 000\$	Concert (dans le cadre des Fêtes du 175 <sup>ème</sup> )
500\$	Souper (dans le cadre des Fêtes du 175 <sup>ème</sup> )
1 000\$	Fêtes du 175 <sup>ème</sup>

Adopté

**Défi en patins / information**

**Période de questions**

52-2004

**Levée d'assemblée**

Proposé par France St-Laurent et résolu à l'unanimité qu'à 20h15 la session soit levée.

Adopté

---

**Gaston Gaudreault, maire**

---

**Gaétan Ross, directeur général et  
secrétaire-trésorier**